

PROCEDURE D'ENVOI DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match du championnat régional doivent être envoyées en **courrier A** dans les **48h** qui suivent le match à :

SVRV
c/o Katja Panchaud
Rue de la Maison de Commune 5
1041 Bottens

Attention : les feuilles des matchs de Coupe vaudoise doivent être envoyées à Arnold Poot (cf. règlement de la Coupe vaudoise).

Note : une amende de Fr. 50.- sera facturée pour les envois tardifs (la date du sceau postal faisant foi).

PROCEDURE D'ENVOI DES LICENCES POUR VERIFICATION

Selon l'art. 16.2 du règlement, les licences de joueur qui n'ont pas été présentées à l'arbitre lors d'un match doivent être envoyées pour vérification au secrétariat par voie informatique (à partir du 3^{ème} match dans cette ligue) ou postale. Les clubs qui optent pour la voie informatique peuvent transmettre au secrétariat les licences validées au fur et à mesure de la saison, pour éviter tout risque de retard dans l'envoi des licences à vérifier.

Voie informatique : la licence valable et homologuée doit être scannée (recto et verso) et envoyée à secretariat@svrv.ch dans les 48h qui suivent le match. (uniquement possible dès le 3^{ème} match disputé dans cette ligue) Le montant de Fr. 20.- fixé par l'art. 26.2.3 sera facturé au club ultérieurement.

Voie postale : la licence valable et homologuée doit être envoyée au secrétariat dans les 2 jours ouvrables après le match. Une enveloppe préadressée et préaffranchie sera jointe à l'envoi pour le retour de la licence. Le montant de Fr. 20.- fixé par l'art. 16.2.3 sera facturé au club ultérieurement.

Finance : Une amende de Fr. 20.- par licence non-présentée ou non-valable est facturée, mais au max. Fr. 100.- par équipe et par match, excepté si, pour les licences en commande, une copie de la commande (capture d'écran sous MyIndoor) indiquant la date de commande est annexée à la feuille de match ou que le secrétariat en a été informé au préalable. Après réception du document, des frais supplémentaires selon l'art. 26.2.3 seront facturés pour tout envoi qui ne répond pas aux exigences (licence non-valable, envoi incomplet, envoi tardif, ...).

Note : Le joueur dont la licence a été envoyée pour vérification/changement peut disputer un match sur présentation d'un document d'identité officiel (carte d'identité, passeport, permis de conduire, swisspass) et l'arbitre devra noter dans la rubrique des remarques que sa licence se trouve au secrétariat.